

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 19 SEPTEMBRE 2005**

L'an deux mil cinq, le dix neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire conseiller général.

Présents : MM. M. MAILLOT, Ch. BAUJARD, H. GAUDÉ, J. GRELET, JM. COLLET, B. LÉON, Mmes D. BOURGEOIS, M. ROUSSELET, D. LETOUZEY, A. GIGON, M. DUCHAMP, M. BIGEARD, C. CORMILLOT, Ch. JEAUGEY, S. BEN AÏM, MM. J.M. GARCIA, A. BŒUF, S. GARNIER, Ch. WIEDER, A. AUFFRET.

Excusé(s) : F. THIBAUT, (procuration à Christelle JEAUGEY), Mme N. TERRIOT (procuration à Bruno LEON), M. GASNIER (procuration à Michel MAILLOT), P. TISSERAND (procuration à Jacques GRELET), Agnès DEMANGEON (procuration à Jean-Marc COLLET)

Absents : Ch. BRUNEL, Cl. MARCEAU

1°) Madame Christelle JEAUGEY est élue secrétaire de séance.

2°) A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 13 juin 2005.

3°) Rapport annuel sur le prix de l'eau et de l'assainissement.

Sur proposition de Jacques GRELET adjoint aux travaux, le conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2004.

4°) Dénomination de rues en zone industrielle.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de dénommer :

- « rue du Président Wilson » la voie nouvelle créée à l'occasion de l'aménagement du lotissement Champs Bezançon III.

Monsieur Christian BAUJARD Adjoint chargé de la Communication rappelle que le nom de Président Wilson a été présent à Is-sur-Tille pendant plusieurs décennies, puisque la place de la Mairie a porté le nom de « Place Wilson » de 1918 jusqu'à la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale.

L'occasion est donc offerte aux élus municipaux de renouveler l'hommage voulu par leurs prédécesseurs au Président américain qui a décidé d'engager son pays à nos côtés pendant la Grande guerre. La nouvelle rue se situe au cœur de ce qui a été la gigantesque gare régulatrice américaine.

- « Chemin d'Echevannes » la voie classée CVO n° 9 entre la rue du Triage et la station de traitement des eaux usées.

5°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire.

Le Conseil Municipal donne acte à l'unanimité à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises (conformément à la délégation qui lui a été conférée par délibération du 9 avril 2001) de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner les biens désignés.

6°) Vente d'une parcelle de terrain lieu dit « Au-dessus de la Côte ».

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Groupe CAPELLI a acquis des terrains au lieu-dit « au-dessus de la Côte » et a proposé un projet de lotissement. Il a été demandé plusieurs modifications dans le projet pour permettre le passage du service d'ordures ménagères, le stationnement. Pour parvenir à cet accord, il est proposé au Conseil municipal de vendre une partie de la parcelle AW 398 pour une surface de 360 m². Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre au Groupe CAPELLI une partie de la parcelle AW 398 d'environ 360 m² au prix de 20 € H.T. le m².

7°) Vente d'une parcelle de terrain en zone industrielle Champs Bezançon III

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de vendre une parcelle de terrain à bâtir destinée à des activités artisanales ou industrielles en zone industrielle « champs Bezançon III » section AL 138 d'une superficie de 1700 m² et une partie de la parcelle AL 140 pour 300 m² au prix de 5.57 € H.T. le m².

8°) Echange de terrain avec Mr BERTRAND

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte l'échange des parcelles AR 97 et AR 195 lieu dit « Faubourg de la Tour » avec Monsieur BERTRAND et dit que les frais seront à la charge du demandeur.

9°) RUELLE DU PORCHE – Cession de Terrain.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 mai 2000, le conseil municipal avait décidé de vendre à la SCI Bouchu, le terrain d'assise du passage couvert, la SCI ayant à sa charge la fourniture et pose d'une passerelle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'au titre de la loi sur l'eau la SCI qui a fourni la passerelle n'est pas en mesure d'en effectuer la pose. Le Conseil municipal à l'unanimité décide de céder au propriétaire de la maison SCI Bouchu, le terrain d'assise du passage couvert sans la pose de la passerelle, uniquement la fourniture.

10° RESERVES FONCIERES en ZONE 1NA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les terrains classés en zone 1NA sont de plus en plus convoités par les agences immobilières. Par délibération du 29 juin 2000, le conseil municipal a procédé à l'extension du droit de préemption urbain couvrant les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le POS.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de concrétiser l'intention d'acheter les terrains lorsqu'ils seront à vendre et classés en zone 1 NA.

11° Création d'un poste d'apprenti sur deux ans dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité accepte le principe du recrutement d'un jeune apprenti dans le cadre du contrat d'apprentissage et pour une période limitée à deux ans sur les années 2005/2006 et 2006/2007.

12°) DECISION MODIFICATIVE N° 2 – budget général

Sur proposition de Bruno LEON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité, décide des ouvertures et réductions de crédits de dépenses et de recettes dont les montants sont :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : + 500 €
- Dépenses et recettes d'investissement : - 24 300 €
- Bruno LEON précise qu'il s'agit principalement d'écritures comptables.

13°) DECISION MODIFICATIVE N° 2 – Budget assainissement

Sur proposition de Bruno LEON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, le conseil municipal à l'unanimité, décide des ouvertures et réductions de crédits de dépenses et de recettes dont les montants sont :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 3231.96 €
- Dépenses et recettes d'investissement : + 3231.96 €
- Bruno LEON précise qu'il s'agit d'une écriture d'amortissement des subventions.

14°) TARIFICATION POUR SPECTACLES :

Sur proposition de Monsieur Michel MAILLOT, le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des séances de spectacle (théâtre ou autres) pour l'année 2005.

- jusqu'à 16 ans : 2.60 €
- Chômeurs et Rmistes (justificatifs) : 2.60 €
- Adultes : 4.80 €
- Séances scolaires : gratuit
- Etudiants de – de 25 ans (justificatifs) : 2.60 €

15°) Echange de domanialité de voirie avec le Conseil Général.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour redonner à certaines voies du centre ville, un statut adapté aux caractéristiques du trafic supporté, un principe d'échange de domanialité de voirie a été arrêté entre la ville et le conseil général.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le déclassement de la rue des Capucins et de la rue Marie Estivalet (ces rues font désormais partie de la voirie départementale) et le classement de la rue Pasteur et la rue Dominique Ancemot (jusqu'au coin des cinq rues) dans la voirie communale.

16°) Convention d'entretien concernant les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 959 dans la commune d'Is-sur-Tille.

Le conseil municipal a l'unanimité accepte la convention à intervenir entre la commune et le Conseil général pour la maintenance et l'entretien des aménagements RD 959 et place de la République.

17°) Construction d'un poste de transformation : déclaration de travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une déclaration de travaux et donne mandat au SICECO pour la construction d'u poste.

18°) Alimentation HTA et BT aéro-souterraine pour la Plaine de Jeux.

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'estimation du SICECO dont le montant s'élève à 39 953.40 € H.T. et décide de confier au SICECO la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les travaux.

19°) Extension BT souterraine pour une parcelle en zone industrielle.

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'estimation du SICECO dont le montant s'élève à 9 920 € H.T. et décide de confier au SICECO la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les travaux.

20°) Alimentation HTA et BT aéro-souterraine pour le kart moto cross.

Sur proposition de Jacques GRELET Adjoint aux travaux, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'estimation du SICECO dont le montant s'élève à 42 366.60 € H.T. et décide de confier au SICECO la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour les travaux.

Questions diverses :

Bruno LEON, Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires fait le point sur les effectifs de la rentrée scolaire 2005/2006 qui sont globalement stables. (augmentation en primaire et légère diminution au collège).

Pour le restaurant municipal, environ 170 enfants en moyenne. Pour l'instant le personnel d'encadrement et de service est sollicité pour permettre le déroulement des deux services dans de bonnes conditions.

Pour les travaux d'extension de Matisse, Bruno LEON Adjoint aux budgets et aux affaires scolaires, retrace l'historique du dossier dont les crédits ont été inscrits dès le BP 2005 et le Maire autorisé à signer la demande.

En effet ce dossier était conditionné à l'avis de l'Inspection Académique pour l'obtention des aides du Conseil Général et la D.G.E.

Dans un premier temps le PC a été bloqué car la commission de sécurité a demandé à ce que l'accès handicapés soit revu. L'avis favorable n'a été obtenu que fin juin 2005.

Le permis de construire a été accordé début août, la consultation des entreprises a été faite et les travaux vont débuter pendant les vacances scolaires de novembre pour se terminer le 28 février 2006.

Concernant la vente de l'ancien presbytère, il y a eu une surenchère après la première adjudication par une famille Issoise. Le bâtiment a donc été vendu 288 750 €.

Monsieur Michel MAILLOT confirme au conseil municipal les éléments de la lettre qu'il a adressée à tous les conseillers municipaux, à savoir que le groupe LINPAC a décidé de ne plus s'installer à Saint-Apollinaire. Cette décision a été confirmée par fax le vendredi 16 septembre 2005 au Président du Grand Dijon. Cette décision remet en cause les accords signés le 16 décembre 2004.

A une question de Monsieur Alain BŒUF sur l'installation de la plate-forme logistique SEB à Orléans, Michel MAILLOT précise que SEB voulait regrouper la logistique de tout le petit électroménager sur une seule plate-forme nationale. Le groupe SEB a choisi Orléans compte tenu des coûts de transports très inférieurs dûs à la situation géographique d'Orléans. Par ailleurs, le fait que des bâtiments étaient immédiatement disponibles a pesé dans la décision.

Michel MAILLOT souligne le très grand degré d'implication et la parfaite solidarité entre la Préfecture, la Région et le Conseil Général pour soutenir la proposition de la COVATI sur le parc d'activités du seuil de Bourgogne à Til-Châtel.

Suite à une question de Monsieur Serge GARNIER concernant les vestiaires du Réveil, Henri GAUDE précise que la réception définitive n'a pas encore été faite.

Fait à IS-SUR-TILLE le 20 septembre 2005

Le Maire

Michel MAILLOT